



**ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE**

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2022**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire
Madame Pascale BIVILLE,
Monsieur Xavier CHIVOT,
Madame Claire LE TOURNEUR,
Madame Marie-Claude JULLIEN, Maires Adjoints,
Monsieur Frédéric VIEUX,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Madame Valérie DELABRIERE,
Monsieur Jean DELAMARE,
Madame Juliette KARP,
Madame Marie LANGLET,
Madame Josette LE BRETON-PALIER,
Madame Valérie LEFEBVRE,
Madame Jocelyne LECOINTRE,
Monsieur David LEMENAGER,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE,
Monsieur Christophe PAILLIER,
Monsieur Bruno CAUMONT, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Monsieur Didier HOUSSAYE qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Luc ROMET
Monsieur Alain DULONDEL qui avait donné procuration à Madame Pascale BIVILLE
Monsieur Rodolphe CORRON qui avait donné procuration à Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE

Secrétaire de séance : Madame Marie LANGLET.

Assistait également à la réunion : Gilbert ROTH, Secrétaire.

Convocation du 09 mai 2022.

Nombre de Conseillers présents : 20

En exercice : 23

Votants : 23

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des dates des prochaines réunions, soient :

- Le jeudi 09 juin à 18h30 (extraordinaire)
- Le jeudi 07 juillet à 18h30

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du mercredi 30 mars 2022 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du mercredi 30 mars 2022 est adopté à l'unanimité tel que présenté.

II) Mise en place du dispositif de la cantine à 1€ :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de cantine à 1€. Trois tranches d'aide aux familles sont envisageables. Une aide de l'Etat de 3€ sera attribuée pour les repas facturés à 1€ ou moins d'1€ aux familles.

Monsieur le Maire propose d'arrêter les tranches de quotient familial pour la mise en œuvre de la cantine à 1€, **du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2023** comme suit :

Quotient familial 2021	Tarifs
Inférieur à 600€	0,80€
De 601€ à 1200€	1€
Supérieur à 1200€	3,30€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à la proposition de cantine à 1€ tel que présenté.

Puis Monsieur le Maire fait part que lorsque l'Etat cessera d'apporter sa participation aux frais de la restauration scolaire, on reviendra à une tarification comme celle pratiquée actuellement. Il indique que pendant cette période le tarif comme suit :

Pour les enfants qui apportent leur repas	0,75€
Pour les enseignants	4,60€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à cette proposition.

Madame NEVOU fait part au conseil Municipal que ce tarif social est proposé pour attirer un maximum d'enfants au restaurant scolaire, notamment pour les familles aux revenus modestes.

Elle fait part que le dispositif de la cantine à 1€ est applicable pour les hors commune.

Elle indique qu'en fonction de la fréquentation en septembre, le restaurant scolaire peut être confronté à un problème de logistique, d'espace des locaux, de matériels.

Actuellement, avec une fréquentation moyenne de 300 repas enfants servis par jour, il arrive qu'en fonction du menu cela est parfois juste au niveau du matériel.

Elle informe le Conseil Municipal que les déclarations pour le remboursement par l'Etat devront être réalisées tous les 4 mois et que le versement s'effectuera 2 mois plus tard.

III) Passage à la M57 développée en 2023 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le passage à la comptabilité M 57 sera obligatoire au 1er janvier 2024, ceci conformément à la loi NOTRe.

La mise en place de cette nouvelle nomenclature fixe, entre autres, le mode de gestion des amortissements :

- des immobilisations incorporelles imputées en subdivision du compte 20,

- des immobilisations corporelles imputées en subdivision des comptes 21, 22 (hors 229), 23 et 24,
- des immobilisations financières imputées en subdivision des comptes 26 et 27.

Les durées des amortissements sont fixées librement pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions.

La nomenclature M 57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis, soit un début d'amortissement à la date d'entrée du bien dans le patrimoine de la commune, contrairement à la M 14 où les dotations des amortissements s'effectuaient en année pleine avec un début au 1^{er} janvier N +1. Les biens de faibles valeurs pourront être amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Le compte 1069 (« reprise 1997 sur l'excédent capitalisé – neutralisation de l'excédent des charges sur les produits par le compte 1068 », excédents de fonctionnement capitalisés) devra être apuré ; ce compte n'existe pas au plan de compte M 57.

L'instruction comptable et budgétaire M 57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire. Cela étant exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

Article 1 : d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 développée pour le Budget principal de la Ville de Romilly sur Andelle, à compter du 1er janvier 2023.

Article 2 : de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023.

Article 3 : d'approuver la mise à jour de la délibération n ° 2018/312 du 17 septembre 2018 en précisant les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature, les autres durées d'amortissement, correspondant effectivement aux durées habituelles d'utilisation, restant inchangées.

Article 4 : de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis.

Article 5 : d'aménager la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000,00 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Article 6 : de procéder en une fois à l'apurement du compte 1069 « Reprise 1997 sur l'excédent capitalisé - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » par le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Article 7 : d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 8 : d'autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le passage à la M57 développée en 2023.

Monsieur VIEUX apporte des explications de cette nomenclature et donne un exemple au niveau de la future pratique des amortissements.

IV) Tarifs publicitaires pour les bulletins municipaux de 2022 à 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la parution du bulletin municipal ne s'effectue plus qu'une seule fois, en fin d'année.

Pour aider au financement du bulletin municipal, il indique que des entreprises y insèrent des encarts publicitaires.

Il soumet au Conseil Municipal la proposition préparée par Monsieur Didier HOUSSAYE des formats d'insertion et leurs tarifs pour les 4 numéros des bulletins municipaux, de décembre 2022 à décembre 2025, comme suit :

FORMATS	8,5 x 5,5 cm	8,5 x 8 cm
TARIFS HT	236 €	310 €
TVA 20 %	47 €	62 €
TOTAL TTC	284 €	372 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à cette proposition.

V) Approbation du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021 :

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 et commente un tableau qui reprend les recettes et les dépenses comme suit :

a) Compte Administratif 2021 – Grandes masses M14 :

SECTION FONCTIONNEMENT

Exécution 2021

+ Recettes	3 344 472,22
- Dépenses	2 900 356,41
= Résultat	444 115,81
+ Excédent 2020 reporté	858 091,14
= Résultat de clôture Fonctionnement (I)	1 302 206,95

SECTION INVESTISSEMENT

Exécution 2021

+ Recettes	285 657,44
- Dépenses	516 505,18

= Résultat		- 230 847,74
+ Solde Investissement 2020 reporté		- 135 501,94
=	Résultat de clôture Investissement (II)	- 366 349,68
	Résultat de clôture des 2 Sections (I + II)	+ 935 857,27
	Reste à réaliser (R.A.R.) (III)	- 520 386,00
Dont : Recettes		341 414,00
Dépenses		- 861.800,00
	NET DISPONIBLE (I + II + III)	415 471,27
	Reportable en 2022	

Monsieur Frédéric VIEUX fait part que ce montant est très légèrement différent de celui qu'il a présenté lors du vote du budget primitif. Le montant qu'il avait présenté consistait à une reprise anticipée du résultat en l'absence des comptes administratifs et de gestion définitifs.

Puis, il soumet le Compte Administratif 2021 via la maquette M14 comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu	4 058 767,14
Réalisé	2 900 356,41

Recettes :

Prévu	4 058 767,14
Réalisé	3 344 472,22

Résultat : + 444 115,81

Section d'investissement :

Dépenses :

Prévu	2 039 602,08
Réalisé	516 505,18

Recettes :

Prévu	2 039 602,08
Réalisé	285 657,44

Résultat : - 230 847,74

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord au compte administratif 2021 tel que présenté.

Affectation du résultat :

Répartition du résultat de fonctionnement 2021 1 302 206,95

Solde cumulé Investissement	- 366 349,68
RAR au 31/12/2021	- 520 386,00
Total	- 886 735,68

Affectation au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 886 735,68
---	--------------

Résultat Fonctionnement reporté au Budget 2022 au R002	415 471,27
--	------------

Solde Investissement reporté au Budget 2022 au R001	366 349,68
---	------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à l'affectation du résultat 2021 tel que présenté.

b) Vote du Compte de Gestion 2021 de la commune :

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal que le Compte de Gestion établi par la Trésorerie des Andelys reprend les mêmes écritures que celles du Compte Administratif.

Il propose au Conseil Municipal de donner son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord au compte de gestion 2021 de la Commune.

VI) Approbation du compte administratif eau 2021 et du compte de gestion eau 2021 :

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur VIEUX présente et commente le Compte Administratif 2021 du service « EAU » comme suit :

SECTION EXPLOITATION	
Exécution 2021	
Recettes	97 531.17 €
Dépenses	150 853.86 €
Résultat	- 53 322.69 €
Excédent 2020 reporté	144 956.61 €
Résultat de clôture Exploitation	91 633.92 €

SECTION INVESTISSEMENT

Exécution 2021	
Recettes	43 883.02 €
Dépenses	0 €
Résultat	43 883.02 €
Solde Investissement 2020 reporté	71 429.04 €
Résultat de clôture Investissement	115 312.06 €

Résultat de clôture des 2 sections	206 945.98 €
---	---------------------

Restes à Réaliser (RAR)	0 €
Dont : Recettes	0 €
Dépenses	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour le compte administratif service « eau » 2021 tel que présenté.

AFFECTATION DU RESULTAT	
Répartition du Résultat d'exploitation	91 633.92 €

Déficit cumulé Investissement	0 €
RAR au 31/12/2021	0 €

Total	0 €
Affectation au 1068	0 €

Résultat Exploitation reporté au Budget 2022 au R002	91 633.92 €
Résultat Investissement reporté au Budget 2022 au R001	115 312.06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à l'affectation du résultat tel que présenté.

Vote du Compte de gestion 2021 du service « EAU »

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal que les montants du compte de gestion du service « EAU » établis par la trésorerie des Andelys sont identiques à ceux du compte administratif. Il propose au Conseil Municipal d'approuver ce compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord au compte de gestion 2021 du service « EAU ».

VII) Tirage au sort des Jurés d'Assises :

Conformément à l'article préfectoral n°DCL/BCE/2022/284 du 06 avril 2022 portant sur le nombre et la répartition des Jurés de Cours d'Assises, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne par tirage au sort les personnes suivantes :

Monsieur José RUGA
Né le 27 octobre 1937 à Rouen (76)
Domicilié 36 Résidence Les Sauges

Madame Chantal JAFFRE épouse MERIEULT
Née le 05 février 1952 à Rouen (76)
Domiciliée 6 rue Claude MONET

Monsieur Benoît FERET
Né le 23 janvier 1997 à Gisors (27)
Domicilié 24 rue Saint Georges

Monsieur Jean-Marc TAILLEUX
Né le 19 décembre 1960 à Rouen (76)
Domicilié 744 avenue de la Gare

Madame Edith CHAPUIS épouse VADECARD
Née le 23 août 1956 à Louviers (27)
Domiciliée 167 avenue de la Gare

Monsieur Quentin GUERRIER
Né le 17 décembre 1998 à Saint Aubin les Elbeuf (76)
Domicilié 5 Impasse Gustave Flaubert

Monsieur Morgan CAUMONT
Né le 17 août 1992 à Saint Aubin les Elbeuf (76)
Domicilié 54 rue de la Planquette

Madame Armelle MOUSSEIGNE
Née le 07 mai 1975 à Paris 14^{ème} (75)
Domiciliée 19 rue de la Planquette

Madame Marie-France LEAL épouse LEFRANÇOIS
Née le 29 novembre 1969 à Rouen (76)
Domiciliée 34 rue de la Grange Dîmière

VIII) Participation à la destruction de nids de frelons asiatiques :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 27 février 2019 par laquelle la Commune participait à hauteur de 50€ à la destruction de nids de frelons asiatiques à Romilly sur Andelle.

Ce soutien avait été arrêté pour une période de 2 ans qui est arrivée à expiration.

Considérant que les frelons asiatiques sont toujours présents, Monsieur le Maire propose de reconduire la participation de 50€ par intervention et sur justificatif de dépense, de 2022 à 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour prolonger jusqu'au 31 décembre 2025 la participation communale de 50€ pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

IX) Participation financière des conjoints de moins de 65 ans au repas du 1^{er} mai :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une participation aux frais de repas du 1^{er} mai pour les conjoints de moins de 65 ans, à hauteur de 16€, ceci pour la période de 2022 à 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour la participation de 16€ aux frais de repas du 1^{er} mai des conjoints de moins de 65 ans. Cette disposition est arrêtée pour 2022 à 2025.

X) Décisions modificatives au budget :

a) Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat reporté de fonctionnement de 2022, au vu du résultat du compte administratif **définitif**, est supérieur de 1359,66€ par rapport à la reprise anticipée de résultat inscrite au budget primitif 2022.

Il propose au Conseil Municipal :

- d'augmenter le résultat de fonctionnement reporté au compte R002 de 1359,66€ ;
- d'augmenter le compte des dépenses imprévues D022 de 1359,66€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à cette modification budgétaire telle que présentée.

b) Puis Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat de la nouvelle consultation effectuée par la CDCLA, **pour les travaux neufs de voirie** (Résidence de l'Andelle), est supérieur de 6000€ à celui réalisé en fin d'année 2021.

Il propose au Conseil Municipal :

- d'augmenter l'article 2041582 « Subventions d'équipements versées autres groupements » de 6000€ ;
- de diminuer les dépenses imprévues (investissement) D020 de 6000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à cette modification budgétaire.

c) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le feu d'artifice de la Fête Communale de septembre était généralement pris en charge par le Comité des Fêtes. Ce feu d'artifice était financé à l'aide de la subvention communale.

Considérant que lors de l'attribution des subventions 2022 le Comité des Fêtes était en veille, la subvention versée au Comité des Fêtes cette année est bien moindre que les précédentes.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'une part, de prendre en charge cette année les frais liés au feu d'artifice de la Fête de septembre, chiffrés à 5000€ ;
- d'autre part, d'augmenter l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » de 5000€ et de diminuer l'article D022 « Dépenses imprévues » de 5000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour la prise en charge du feu d'artifice de la Fête de septembre et de la modification budgétaire afférente.

XI) Communications et informations :

1) Remerciements

- Monsieur Cyprien THURETTE remercie Messieurs Benoît VALLEE et Frédéric LE JANNOU, ASVP, pour le stage effectué avec eux qui a été très instructif et qui l'a réconforté dans son choix d'orientation.

- Le Comité d'entreprise des établissements ASSA ABLOY remercie la municipalité pour la mise à disposition de la Maison du Marais lors de 2 départs à la retraite.

- Les Etablissements GAZFIO et ASSA ABLOY remercient la municipalité pour les travaux de sécurité réalisés par la Commune rue des Hautes Rives et rue de la Violette de Rouen.

- Le Directeur du centre de soutien des Affaires Etrangères de Rouen remercie la municipalité pour sa contribution via le FACECO de l'aide apportée à l'Ukraine.

- Le cercle philatélique de Pont Saint Pierre, RAS, le Secours Catholique, La MJC Aler, l'Orchestre d'Harmonie, L'Atelier de la danse de Fleury sur Andelle, la Truite Arc en Ciel, le Foyer socio-éducatif du collège, les Papillons Blancs, le RPF, le Tennis Squash de Pont Saint Pierre, ECLAIR, l'Association AGIR de Becquerel, Source Andelle, remercient la municipalité pour le versement de la subvention 2022.

2) Tableaux des permanences aux bureaux de vote des élections législatives des 12 et 19 juin 2022

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des créneaux horaires auxquels participent les conseillers municipaux lors des élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

3) Espace de détente intergénérationnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Commune bénéficie d'une subvention DETR de 40%, pour les travaux de l'Espace intergénérationnel.

- Le 22 avril 2022 a été lancée la consultation des entreprises avec un retour des offres au plus tard le 16 mai.

- Le 30 mai se déroulera l'analyse des offres

- Le 9 juin, une séance extraordinaire du Conseil Municipal est arrêtée pour avaliser l'offre la mieux disante des 2 propositions transmises.

Il est souhaité un démarrage des travaux en septembre 2022.

Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur, est intervenu en faveur de la Commune dans le choix des opérations bénéficiaires de la DETR.

4) Agrandissement et rénovation thermique de la Mairie

L'essentiel des travaux de gros-œuvre et une partie du désamiantage ont été réalisés à ce jour.

Une réunion avec l'architecte, les entreprises et des conseillers municipaux se déroule tous les mardis matin.

5) RPA la Potière

- Le DCE pour les travaux d'agrandissement de la salle de réunion de la RPA « La Potière » a été établi le 6 mai 2022.

La consultation des entreprises est prévue fin mai et le retour des offres fin juin 2022.

L'analyse des offres est réalisée par Monsieur Christian MANIERE, architecte.

La Commission d'appel d'offres se réunira le 25 juillet ou le 5 septembre prochain.

Le début des travaux est prévu vers le 15 novembre 2022.

La durée des travaux est d'environ 7 mois.

Des toilettes pour handicapés seront réalisés pendant la durée des travaux précités.

6) Sous-Préfecture

Une rencontre avec le nouveau Sous-Préfet des Andelys, Nicolas LEBAS, s'est déroulée en mairie le 31 mars 2022.

La Commune de Romilly sur Andelle lui a été présentée par le biais d'un Powerpoint. Plusieurs points tels que les travaux d'agrandissement de la Mairie, l'espace de détente intergénérationnel, le site CBL, la zone d'activité artisanale et la sécurité ont été abordés.

7) Collège de la Côte des Deux Amants

Madame la Provisseur Emmanuelle MANELLI a quitté le Collège le 06 mai 2022 pour prendre la direction du Lycée de Gisors.

Monsieur Laurent GAILLON la remplacera à la rentrée de septembre.

8) Recensement de la population

L'INSEE effectuera des contrôles sur le recensement de la population réalisé en début d'année, de mai à juin 2022.

9) Elections présidentielles

Monsieur le Maire remercie tous les élus et les agents qui ont participé au bon déroulement des élections présidentielles.

10) Groupement de commandes

Une convention a été signée avec la CDCLA pour un groupement de commandes, notamment pour la passation de marchés de maîtrise d'œuvre, de marchés de géomètres, de prestations sur les réseaux et les travaux de voirie.

11) Future campagne betteravière

Monsieur Alain DULONDEL participe activement aux réunions portant sur les campagnes betteravières.

Pour la campagne 2022/2023, les mêmes conditions de la campagne précédente sont reconduites, avec un pourcentage de trafic identique et une limitation des transports la nuit sur la RD321.

12) Mariages

Le Procureur de la République a donné son accord le 12 avril 2022 afin que les mariages puissent se dérouler, pendant la durée des travaux d'agrandissement de la Mairie, dans la salle annexe de la Bibliothèque Médiathèque Jacques PREVERT.

13) Ukraine

Monsieur le Maire remercie Monsieur CHIVOT pour la commande d'un drapeau Ukrainien qui flotte au fronton de la Mairie.

14) Stage d'un élève de 3^{ème} à la Bibliothèque Médiathèque Jacques PREVERT

Monsieur Lambert SAINT-MAXENT, élève de 3^{ème} du Collège, remercie Madame Catherine CORROYER pour sa collaboration lors de son stage à la bibliothèque médiathèque Jacques PREVERT.

Cette première expérience lui a beaucoup apporté au niveau de son développement personnel.

Monsieur le Maire félicite cet élève pour la qualité de son rapport de stage.

15) MJC Aler

Selon une enquête réalisée par la MJC Aler, 89% des parents interrogés sont satisfaits des animations proposées aux jeunes par la MJC Aler.

16) Campagne de fleurissement 2022

La Commune participe à nouveau au concours des Villes et Villages Fleuris.

A l'occasion des 30 ans du Parc Disneyland Paris, la Commune de Romilly sur Andelle a orienté le concours du fleurissement sur le thème des dessins animés. Pour participer, il suffit de répondre à 5 questions.

17) Comité des Fêtes

Une convention a été établie avec le Comité des Fêtes pour la mise à disposition de la maison et de l'atelier Patrick BOUTE.

18) Site CBL

Une réunion s'est déroulée le 3 mai, à Evreux, avec le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques portant sur le site CBL. Monsieur Alain DULONDEL y a participé et nous informe que les servitudes ont été abordées.

19) Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le lundi 9 mai, une réunion avec la Préfecture portant sur la mise à jour des PCS s'est déroulée au complexe Louis Aragon. Monsieur Xavier CHIVOT et Madame Aline TREILLARD y ont participé

20) Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'AP)

Afin de se mettre en conformité par rapport à l'AD'AP pour les bâtiments communaux, il a été fait appel à l'entreprise Qualiconsult. Madame Aline TREILLARD et Monsieur Anthony FORME suivent ces dossiers.

21) PLU

La CDCLA a rompu le contrat avec l'entreprise Euclid Eurotop qui était en charge de la révision du PLU.

Un nouveau bureau d'études devrait être désigné en juillet 2022.

22) Nouveau dispositif pour l'aide au permis de conduire

La CDCLA versera à chaque jeune de 17 à 18 ans qui passera son permis de conduire 100€ à l'obtention du Code de la Route et 100€ à l'obtention du Permis de conduire.

23) Syndicat d'assainissement

Le rapport du syndicat d'assainissement Romilly Pont Saint Pierre Douville est disponible en mairie.

24) Bilan qualité eau potable

L'ARS fait part que la qualité de l'eau potable est satisfaisante à Romilly sur Andelle. Le bilan est consultable en mairie.

25) La Moineaudière

Madame Pascale BIVILLE informe le Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation du lotissement « La Moineaudière » avancent bien.

13 logements sont terminés. L'électricité de 30 logements a été mis aux normes.

Les travaux de plomberie ont été réalisés sur 37 des 40 logements. La réfection des peintures dans 28 logements a été effectuée.

26) SIAEPAP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de l'Andelle et ses Plateaux)

Le SIAEPAP a prévu la mise en place d'un service d'accueil et d'information du public avec des permanences à la Mairie de Romilly sur Andelle.

27) Conseillers numériques

Ce jour les Conseillers numériques de la CDCLA étaient présents à la Bibliothèque Médiathèque Jacques PREVERT.

28) Food Truck

Le Tacot Burger de Romilly sur Andelle figure dans le guide régional Gault et Millau 2022. C'est le seul Food Truck normand référencé dans ce guide.

29) Jumelage

Le Comité de Jumelage célébrera cette année les 50 ans de jumelage entre Biebesheim et Romilly sur Andelle (1721-2021).

A cette occasion le Comité de jumelage se rendra à Biebesheim du 15 au 19 juillet 2022, et les Allemands viendront à Romilly sur Andelle du 01 au 05 septembre prochain.

30) Mobilier fleuri

Le 6^{ème} mobilier fleuri de la Commune, sous forme de livre ouvert, Place Edmond, rappelle les origines de Romilly sur Andelle.

31) Pistes cyclables

Des pistes cyclables ont été réalisées entre des Jardins du Couchant, rue aux Ormes, une partie de la rue du Moulin Pouchet.

32) Travaux réalisés

Nos services techniques ont refait à neuf les toilettes de l'**espace Aragon**. Ils ont posé du carrelage et refait les peintures du **stade Maurice Fleuriel**. Nous avons aussi réparé une partie du grillage le long

Des poubelles de tri ont été installées au **cimetière**.

Une entreprise a créé plusieurs espaces d'arbustes et de fleurissement dans le **parc de la Potière**. La rampe du côté Maconnais est terminée.

Nous avons acquis du **matériel** pour le service technique (camion benne, souffleur, débroussailleuse, sécateur électrique, tronçonneuse).

Nous avons procédé au remplacement de plusieurs **dalles de plafond** dans les classes de nos écoles.

33) Nettoyage de la Commune

Le samedi 21 mai de 9h45 à 12h, sous l'égide du SYGOM et de Mesdames Aline TREILLARD et Marie QUILVIN, il sera procédé à une opération de nettoyage de la commune. Tous les administrés ont été invités à participer à cette opération : Les Conseillers Madame Josette LEBRETON, Madame Marie LANGLET, Monsieur David LEMENAGER, Madame Juliette KARP, Monsieur Christophe PAILLIER, Monsieur Guy DUPUIS, Monsieur Xavier CHIVOT, Madame Valérie LEFEBVRE, Monsieur Rodolphe CORRON, Monsieur Jean DELAMARE et Monsieur Jean-Luc ROMET se sont proposés pour soutenir cette action.

34) Romilly des Arts

De nombreuses associations, telles la MJC Aler, Mômes Riders, la Passerelle, Le Comité des Fêtes, les Restos du Cœur, Détente et Découverte, l'Amicale du Personnel Communal, l'Orchestre Harmonie, Vagabondages, participeront à Romilly des Arts le vendredi 10 juin 2022.

Les ateliers seront ouverts à 16h15 et une association musicale avec Vagabondages et l'Orchestre d'Harmonie clôtureront cette animation.

35) Le « Grand Accrochage »

Madame NEVOU invite le Conseil Municipal à participer au « Grand Accrochage » à la bibliothèque médiathèque Jacques PREVERT qui se déroulera du 01 au 10 juin prochain.

36) Journée du vélo

La journée du vélo, organisée cette année par la Commune de Perriers sur Andelle, se déroulera le dimanche 5 juin prochain.

15 communes y participeront.

Monsieur Xavier CHIVOT invite les conseillers municipaux à tenir le bureau de pointage devant la mairie.

37) Fresque murale

En collaboration avec Madame YOUINO de la CDCLA, la classe de CM1 de Madame COSMEUR a élaboré avec une artiste, le jeudi 12 mai, une fresque murale à la Marelle.

38) Activités communales passées

Les samedi 2 et dimanche 3 avril, c'était la **fête foraine** à Romilly.

Du 28 mars au 3 avril, c'était le **Printemps du film Romillois** avec des projections tous les jours.

Le dimanche 3 avril, la Municipalité, la Bibliothèque-Médiathèque Jacques Prévert et la CDCLA présentaient le final du **Printemps du film Romillois**. Nos têtes d'affiches ont été Nicolas VANIER, voyageur, auteur, réalisateur et Armand AMAR, musicien.

Les **Elections Présidentielles** ont eu lieu les dimanches 10 et 24 avril.

Le dimanche 1^{er} mai, c'était le traditionnel **Repas des Anciens** à l'espace Louis Aragon.

Le dimanche 8 mai, nous avons commémoré avec l'**U.N.C. Anciens Combattants** l'Armistice de la deuxième guerre mondiale.

39) Activités communales à venir

La **Fête des Mères** sera organisée par la commune le samedi 4 juin à 18h au CARRE pour des mamans de l'Avenue de la Gare.

Le mercredi 8 juin, nous allons commémorer **la fin de la guerre d'Indochine** au Monument aux Morts.

Du 7 au 10 juin, c'est **Pinceaux d'Andelle** avec un « grand accrochage » de dessins et d'aquarelles à la Bibliothèque-Médiathèque.

Le vendredi 10 juin, c'est notre traditionnel **Romilly des Arts** devant la Bibliothèque-Médiathèque.

Les dimanches 12 et 19 juin, ce sont les **élections législatives** et Romilly est bureau centralisateur pour les 35 communes du canton. 2 bureaux de vote : le CARRE et la MARELLE.

Le samedi 25 juin, c'est la **Kermesse des Ecoles**.

40) Autres activités à venir

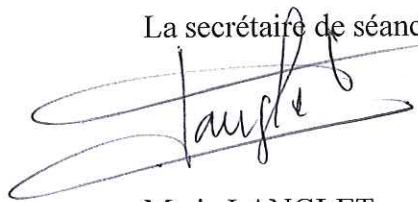
Monsieur Xavier CHIVOT donne connaissance au Conseil Municipal des manifestations à venir :

- Dimanche 22 mai 2022 : Portes Ouvertes à la ferme FABERT
- Dimanche 22 mai 2022 : Compétition Trail avec l'association MCVA (Championnat de Normandie)
- Lundi 23 et mardi 24 mai 2022 : dépistage du cancer du sein avec MAMMOBILE

Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE souligne la qualité de l'organisation de l'association des Maires de Lyons Andelle, débat sur la sécurité avec la gendarmerie.

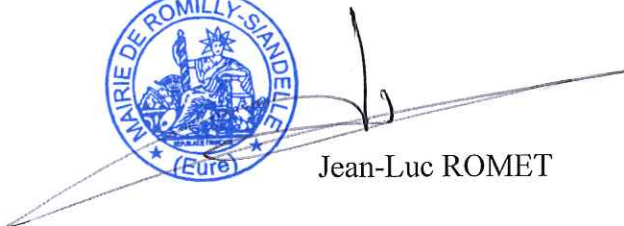
Persone ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 21h.

La secrétaire de séance,



Marie LANGLET

Le Maire,



Jean-Luc ROMET